

TRUCS ET ASTUCES POUR BONIFIER VOTRE PROGRAMME DE PETITS DÉJEUNERS



Sources additionnelles de financement

Le Club vous envoie les denrées et/ou le financement nécessaire pour offrir un petit déjeuner complet aux élèves de votre école. **Afin d'assurer la pérennité et de répondre à certains besoins opérationnels**, nous recommandons aux écoles de **se doter d'une enveloppe budgétaire d'appoint** pour leur programme de petits déjeuners.

Les contributions financières recueillies peuvent notamment servir à :

- offrir une plus grande variété de fruits, de légumes et d'autres aliments frais et locaux ;
- acheter des articles et du matériel de cuisine ;
- assurer l'entretien et la réparation des équipements ;
- composer avec les imprévus liés aux livraisons ou à l'approvisionnement ;
- mettre en place des initiatives écoresponsables et favoriser un virage vert ;
- reconnaître et remercier les bénévoles qui s'engagent dans le programme ;
- soutenir d'autres projets et ressources qui contribuent au succès et à l'évolution de votre programme de petits déjeuners ;
- etc.

Chaque contribution, quelle qu'en soit l'importance, permet d'offrir un programme encore plus riche, durable et adapté aux besoins des élèves !

Exemples de sources de financement

Contributions volontaires des parents



Les parents peuvent soutenir le programme de petits déjeuners de différentes façons, notamment **en s'impliquant comme bénévoles ou en versant une contribution financière**.

L'école peut suggérer un montant symbolique*, tout en laissant aux parents **la liberté de contribuer selon leurs moyens**. Depuis 1994, la contribution financière symbolique suggérée par le Club est de 45 \$ par année pour les élèves du primaire et de 75 \$ par année pour les élèves du secondaire.

Cette pratique est bien établie dans plusieurs écoles au Québec. De nombreux parents, y compris ceux dont les enfants ne participent pas au programme, sont heureux de contribuer à un programme d'alimentation scolaire qui a des répercussions positives sur le bien-être et la réussite des élèves.

IMPORTANT ! Un(e) enfant ne doit jamais être exclu(e) du programme de petits déjeuners dû à l'incapacité de ses parents à y contribuer.

* Certains centres de services scolaires ne permettent pas ce type de sollicitation auprès des parents/tuteur(-trices). Veuillez effectuer les vérifications au préalable.



Gouvernement du Québec – Mesure budgétaire 15012



La mesure budgétaire 15012 – Aide alimentaire est une mesure destinée aux élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Elle vise à offrir des déjeuners, des dîners ou des collations à celles et à ceux qui en ont besoin durant leur présence à l'école ou au service de garde, peu importe le milieu socio-économique de l'école qu'ils fréquentent. **Certaines écoles utilisent cette mesure ou d'autres sommes disponibles dans leur budget scolaire pour contribuer à leur programme de petits déjeuners.**

Cliquez [ici](#) pour consulter le document d'information.

Dons d'entreprises locales



Vous pouvez également **solliciter des entreprises locales pour des dons ou des partenariats alimentaires**. N'hésitez pas à faire appel aux membres de votre équipe-école ainsi qu'aux parents de vos élèves qui ont possiblement des relations dans ces milieux d'affaires pouvant mener à une association bénéfique pour votre programme de petits déjeuners.

Plusieurs écoles ont mis sur pied un partenariat avec une épicerie, une fruiterie, un dépanneur ou même un(e) producteur(-trice) agricole de leur région **afin de bénéficier d'une offre alimentaire variée et écoresponsable!** Découvrez un exemple concret en lisant notre article de blogue [L'histoire à succès de l'école Le Tandem et de Fruits et légumes Bono inc.](#)

Visitez notre [Coin des écoles](#) pour découvrir des outils et des ressources qui vous soutiendront dans la gestion de votre programme de petits déjeuners.

Vous avez des questions? Contactez votre coordonnateur(-trice) du Club qui se fera un plaisir d'y répondre.